COMMUNE D'AURIS EN OISANS **DEPARTEMENT DE L'ISERE**

Auris en Oisans, le 20/11/2026

Monsieur le Maire,

A l'attention des membres du conseil municipal : Mr HOSTACHE Mathieu, Mme DUMONT Christelle, Mr DESNOYERS Valentin, Mme DUPONT Céline, Mme RUCHO Virginie, Mr POUCHOT Dominique, Mme BAUDOIN Laetitia, Mr DUROULE Louis.

CONVOCATION POUR LE CONSEIL MUNICIPAL SEANCE ORDINAIRE

Mesdames, Messieurs les Conseillers Municipaux,
Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-10 et suivants du Code général des collectivités territoriales (CGCT), j'ai l'honneur de vous convoquer à une session ordinaire du Conseil Municipal qui se tiendra :

Le 25/11/2026 à 11h00
En salle de réunion de la mairie

ORDRE DU JOUR :

FINANCES LOCALES

- Tarifs de la régie des secours sur piste
- Tarifs de la régie piscine
- Autorisations de paiement anticipé des dépenses d'investissement 2027 – budget principal
- Autorisations de paiement anticipé des dépenses d'investissement 2027 – budget EAS
- Travaux en régie 2026
- Délibération modificative
- Mise en place du prélèvement automatique pour le recouvrement des titres de recettes

COMMANDE PUBLIQUE

- Adhésion à l'appel d'offre fauchage et entretien des sentiers par la CCO

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC ET SECURITE

- Autorisation de grenadage depuis hélicoptère pour l'application du PIDA
- Convention relative au PIDA (Plan d'Intervention de Déclenchement des Avalanches) avec SAF HELICOPTERES
- Présentation du Compte Rendu Annuel d'Activité du Concessionnaire (CRAC) de la SATA pour l'exercice 2024/2025

EAU

- Fixation des tarifs de la contrevaleur des redevances de l'agence de l'eau - année 2027
- Prestation de service « remplissage du château d'eau de Cluy » pour les riverains
- Modification du règlement communal de service d'eau potable

URBANISME

- Approbation de la Base d'Adresse Locale (BAL) pour alimenter la Banque d'adresse Nationale (BAN)
- Analyse de la compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et décision sur le maintien ou la mise en compatibilité du PLU avec ce schéma

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

- Décision concernant la demande de désaffiliation du CD38 de Vienne Condrieu agglomération

SERVICE PUBLIC, BATIMENT PUBLIC

- Convention de refacturation des frais de restauration scolaire, sorties extrascolaires, garderie périscolaire et garderie du mercredi avec le SIEPAF (syndicat intercommunal de la vallée du Ferrand).
- Convention pour la production et la livraison de repas entre la commune des 2 Alpes et la commune d'Auris en Oisans
- Convention de mise à disposition de locaux communaux à des prestataires dans le cadre de la politique d'animation touristique hivernale
- Convention de prêt avec la communauté de communes de l'Oisans pour une exposition « Risques Majeurs »
- Règlement de mise à disposition des bons de sables

Questions diverses

Le Maire
Emeric CHUZEL

Mairie d'Auris-en-Oisans - 38142 (Isère) - RÉPUBLIQUE FRANÇAISE